

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 469

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (assurance maladie et accidents du travail)

-----

**ARTICLE 50**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , qui entraîne la modification de l'autorisation initiale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de simplification rédactionnelle.

Cette précision est inutile.